



20171127pv

## PROCES-VERBAL-DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 27 novembre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Nonglard, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie.

**Présents** : Christophe GUITTON, Daniel AUDIBERT, Chantal MACQUET, Marie-Noëlle MINARD, Dominique BOUVET, Éric PIERRE, Bénédicte VIVIAN, François FOSSOUX

**Représentés** : Néant

**Absents** : Jean-Philippe TAVARES, Christelle COMBET, Laurence NIQUET

**Secrétaire de séance** : François FOSSOUX

---

### Ordre du jour :

- 1° - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 octobre 2017
- 2° - Attribution des subventions aux associations
- 3° - Tarification des locations des salles communales
- 4° - Autorisation au Maire de mandater les factures en investissement
- 5° - Modification de la délégation du Maire pour les marchés
- 6° - Réfection des enduits intérieurs de l'église
- 7° - Travaux de modification du garde-corps de la cour de l'école élémentaire
- 8° - Travaux de transformation de l'étage de l'école maternelle
- 9° - Travaux à la Salle des Fêtes
- 10° - Acquisition de matériel informatique
- 11° - Matériel destiné à la pratique d'exercices de gymnastique
- 12° - Autorisations d'urbanisme
- 13° - Informations diverses

Le quorum étant atteint, Christophe GUITTON, Maire, ouvre la séance.

Le Maire propose d'ajouter une question à l'ordre du jour concernant le centre de loisirs de Vaulx, et ce avant le vote des subventions. Le conseil donne un avis favorable à cette modification.

---

### 1° Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 octobre 2017

Chaque conseiller a été destinataire du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 30 octobre 2017.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

---

### 2° Participation au centre de loisirs associatif de Vaulx-Thusy- St Eusèbe « Les Trois P'tits Points »

Vu l'inscription d'enfants au centre de loisirs associatif de Vaulx, St Eusèbe et Thusy cet été, Rappelant que le conseil n'avait pas souhaité adhérer à la convention intercommunale avec les communes de Sillingy et de La Balme, le coût n'étant pas des moyens de la Commune,

Suite aux contacts pris avec l'association « les Trois P'tits points »,  
Il est proposé de favoriser ce centre de loisirs en participant financièrement au fonctionnement de la dite association par le biais d'une subvention.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition  
Ont voté pour : l'ensemble des conseillers  
Se sont abstenus : néant  
Se sont opposés : néant

---

**3° - Attribution des subventions aux associations.**

Madame Chantal MACQUET, rapporteur expose :

Vu les demandes de subvention reçues au cours de l'année, il est proposé au Conseil Municipal de voter les subventions suivantes :

Associations de la commune

Bibliothèque (déjà versée) (1,50€ x 578 habitants)	867,00 €
Coopérative scolaire - école de Nonglard	260,00 €
Association des Parents d'élèves (15€ x73 élèves)	1 095,00€
Association des Anciens Combattants (AFN)	170,00 €

Associations extérieures

Association de la Mandallaz	100,00 €
AS Sillingy	100,00 €
Association Trois P'tits Points	300,00 €
Comité des Eleveurs (foire de la Bâthie)	80,00 €
<b>Montant total des subventions</b>	<b>2 972,00 €</b>

- Précise que ces dépenses sont prévues au Budget Primitif 2017.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition  
Ont voté pour : l'ensemble des conseillers  
Se sont abstenus : néant  
Se sont opposés : néant

Délibération 2017-43

---

**4° - Tarification des locations des salles communales :**

Madame Chantal MACQUET, rapporteur expose :

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 les tarifs suivants seront applicables :

Location de la Salle des Fêtes du Samedi-Dimanche (week-end entier)

Associations d'intérêt privé et habitants ayant leur siège ou résidant à Nonglard		Associations et particuliers extérieurs à la commune de Nonglard	
Salle des fêtes :	200,00 €	Salle des fêtes :	500,00 €
Cuisine :	85,00 €	Cuisine	100,00 €

Autres salles : du lundi au jeudi et selon les disponibilités pour toute autre demande.

Dénomination	Montant
Salle des Fêtes (180 personnes)	120,00€
Salle du Conseil Municipal (60 personnes)	60,00 €
Salle au-dessus de l'école (dite des Sommets) (19 personnes)	30,00 €
Salle St Victor et St Ours (19 personnes)	30,00 €

Ces tarifs sont ramenés à zéro pour les associations à but d'utilité publique de la commune et les sépultures.

Tous ces tarifs sont indexés sur l'Indice de Référence des Loyers à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 calculé sur l'indice du 2<sup>ème</sup> trimestre.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

#### Délibération 2017-44

---

#### **5° - Autorisation au Maire de mandater les factures en investissement**

Monsieur Daniel AUDIBERT, rapporteur expose :

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Dans l'attente du vote du budget principal 2018 qui aura lieu en avril, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement (masse des crédits) du budget de l'exercice précédent (déduction faite de celles imputées aux chapitres 16 et 18).

De fait, le montant maximum des crédits accordés en investissement dans l'attente du vote du budget 2018 et leur affectation est le suivant :

Immobilisations incorporelles (chapitre 20) pour	19 925,00 €
Immobilisations corporelles (chapitre 21) pour	184 175,00 €
Immobilisations en-cours (chapitre 23) pour	8 425,00 €
Autres immobilisations financières (chapitre 27) pour	0,00 €
Soit un total de	212 525,00 €

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

#### Délibération 2017-45

---

#### **6° - Modification de la délégation du Maire pour les marchés.**

Monsieur le Maire, rapporteur expose que :

Vu les dispositions du Code des Collectivités Territoriales, article L2122-22 permettant au Conseil Municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences,

Vu la circulaire préfectorale n°2008-15 du 3 mars 2008, relative au rappel des mesures à prendre par les Conseillers Municipaux,

Vu la délibération n° 24-2014 du 24 avril 2014 portant délégation du conseil municipal au Maire,

Considérant que dans un souci de favoriser une bonne administration communale pour la durée du présent mandat, il convient de modifier le 3<sup>ème</sup> alinéa de la délibération n° 24-2014 du 24 avril 2014 portant délégation du conseil municipal au Maire comme suit :

*« De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 25 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».*

Ce montant sera aligné automatiquement sur le seuil, défini par Décret, pour les marchés en procédures adaptées.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

#### Délibération 2017-46

---

#### **7° - Réfection des enduits intérieurs de l'église.**

Rapporteur Chantal MACQUET

Constatant la présence d'humidité importante dans l'enduit intérieur de l'église dans le sas d'entrée et autour le l'escalier menant aux tribunes.

L'ancien enduit ayant été enlevé au printemps aux fins de séchage du mur.

Il est proposé au conseil municipal d'engager les travaux de réfection des enduits intérieurs pour un montant de 2 180,33 € (deux mille cent quatre-vingt euros et trente-trois cents), travaux qui pourront débuter dans la première quinzaine de janvier.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

---

#### **8° - Travaux de modification des mains-courantes de la cour de l'école élémentaire.**

Rapporteur Chantal MACQUET

A la demande des enseignants craignant un accident suite aux jeux des enfants sur les mains courantes de l'escalier menant à l'école élémentaire.

Il est proposé au conseil municipal d'engager des travaux de modification des mains-courantes de la cour de l'école élémentaire pour un montant de 1 674,40 € (mille six cent soixante-quatorze euros et quarante cents) consistant en la pose de plaques empêchant que les mains-courantes servent de portique de jeux.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

### **9° - Travaux de transformation de l'étage de l'école maternelle**

Rapporteur Chantal MACQUET

Rappelant que suite à la libération de l'appartement au-dessus de l'école précédemment loué, il y avait l'opportunité d'agrandir l'espace disponible à l'étage de l'école tant pour les associations que pour la bibliothèque voir à terme pour la garderie,

Vu la délibération du 28 février 2017 autorisant l'engagement de ce dossier,

Sachant que des travaux ont été entrepris à la faveur des congés scolaires de l'automne,

Il est proposé de parachever cette première phase de travaux

- en finalisant l'ouverture de la salle de réunion sur l'ancien séjour de l'appartement,
- en installant des garde-corps aux fenêtres pour les mettre aux normes,
- en remplaçant l'escalier existant par un escalier béton,
- en réalisant des travaux divers de mise aux normes (blocs de secours, rampes, ...).

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

---

### **10° - Travaux à la Salle des Fêtes (information)**

Rapporteur Chantal MACQUET

Vu la délibération 28 février 2017 autorisant la réalisation de travaux dans la salle des fêtes,

Rappelant que des subventions ont été obtenues pour ce faire à hauteur de :

- 6268.00 € par l'Etat (DSIL)
- 9500.00 € par la Région
- Une somme non encore notifiée du Conseil Départemental

Mme MACQUET informe le conseil municipal que les travaux sont en cours d'achèvement. Ont été réalisés :

- remplacement du radiateur de l'entrée
- pose d'un chauffe-eau
- l'acquisition de lave-vaisselles
- l'installation d'une ventilation mécanique
- Le débarrassage complet des combles
- L'isolation du plancher des combles au-dessus de la grande salle et de l'entrée
- L'isolation de l'annexe de rangement
- L'isolation en sous-face des sanitaires

L'ensemble de ces travaux s'élèvent à 43 332.41 € TTC sur lesquels nous récupérerons la TVA pour 6950.00 €.

Cette question n'appelle pas de vote.

---

### **11° - Acquisition de matériel informatique.**

Rapporteur Marie-Noëlle MINARD

Il est exposé que suite à la délibération du 3 juillet 2017 portant accord quant à la signature d'une convention avec l'Inspection académique pour le « Plan numérique pour l'éducation », une subvention a été attribuée par le Ministère de l'Education Nationale dans le cadre du développement du numérique à l'école.

D'autre part sachant qu'un des ordinateurs de la mairie étant tombé en panne, et qu'il convient de renouveler le matériel.

Il est proposé au conseil d'acquérir cinq ordinateurs portables et leur support dans le cadre du plan numérique pour l'éducation et d'acquérir un ordinateur portable pour la mairie.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

---

### **12° - Matériel destiné à la pratique d'exercices de gymnastique.**

Madame Marie-Noëlle MINARD, rapporteur expose qu'à la demande du dernier Conseil d'école demandant l'acquisition de différents matériels de motricité, et notant que l'Association des Parents d'Elève entend participer à un niveau égal à celui de la commune,

Il est proposé d'ouvrir un crédit au profit de l'école pour l'achat de différents matériels de motricité dans la limite de 1 000,00 € (mille euros), dans la mesure où le problème du rangement sera résolu.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

---

### **13° - Autorisations d'urbanisme**

Rapporteur Eric PIERRE

Les dossiers d'urbanisme sont présentés.

Dossiers en cours d'instruction :

**Demande de permis de construire modificatif** pour la création d'un mur de soutènement et modification de l'aménagement des places de stationnement situé 5 impasse du Bocher - M GALLET Grégory (PC 74.202.16.X0004M01)

**Déclaration préalable** pour la réalisation d'une pergola bioclimatique démontable située 81 Traverse du Carré - M HOBIN Alexis (DP 74.202.17.X0021)

---

### **14° Informations diverses**

#### **Rapport sur le prix et la qualité du service déchets (RPQS) 2016**

Rapporteur Christophe GUITTON

Le rapport sur le prix et la qualité du service déchets de la Communauté de communes a été présenté lors du dernier conseil communautaire. Il appartient donc au Maire de le présenter également au conseil municipal. Le rapport est mis à disposition des élus.

#### **Information sur la collecte des ordures ménagères.**

La Communauté de Communes Fier & Usse s'est engagée depuis quelques mois dans la modernisation de sa collecte d'ordures ménagères et installe progressivement des conteneurs enterrés, semi-enterrés ou en aérien aux fins de limiter les points de collectes. En effet l'incinération des ordures ménagères étant de plus en plus onéreuse, il convient de trouver des économies pour limiter les coûts.

Ceux-ci remplaceront les bacs individuels et viendront compléter les sites le plus souvent équipés de conteneurs de tri.

C'est dans cet esprit que la communauté de communes installera sur la commune de Nonglard, des bacs aériens de stockage des ordures ménagères progressivement en 2018.

Afin de faciliter la dépose des ordures ménagères et des déchets recyclables, toutes les nouvelles aires sont conçues pour être sur les cheminements usuels des habitants, accessibles en véhicules et favorisant le stationnement hors de la voirie principale.

### **Déclaration d'intention d'aliéner**

Le Maire informe le conseil qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner pour une maison et un terrain situés route du Juiliard sur les parcelles A 1167 p et 1170 p pour une surface de 1 006 m<sup>2</sup> au prix de 342 000 €. Le Maire avise le conseil qu'il n'a pas exercé le droit de préemption de la Commune.

### **Salage des routes communales**

Nous rappelons aux habitants qu'en saison hivernale, les véhicules doivent impérativement être stationnés aux endroits prévus à cet effet. Des stationnements proches des carrefours ou le long des voies étroites peuvent gêner le passage du chasse-neige.

D'autre part nous vous rappelons que le code de la route interdit le stationnement à proximité des intersections, dans les courbes et sur les trottoirs.

### **Salage des routes départementales**

Le département nous rappelle sa politique de diminution du salage des routes départementales aux fins de préserver l'environnement. Afin de pouvoir circuler facilement il est fortement conseillé d'équiper ses véhicules de pneumatiques ad-hoc.

Nous vous rappelons que pour faciliter le travail de déneigement et la sécurité des usagers, nous vous demandons de respecter les zones de stationnement prévues à cet effet.

### **Déjections animales sur les trottoirs**

Il est rappelé aux propriétaires d'animaux que les déjections animales sur les trottoirs doivent être enlevées par leurs soins afin que les enfants se rendant, notamment, à la cantine n'en traînent pas dans tous les lieux ces nuisances.

### **Réfrigérateurs salle des fêtes**

Le CAN a fait l'achat de deux réfrigérateurs bahuts qu'ils ont généreusement mis à la disposition des utilisateurs de la salle des fêtes. Merci à chacun de les laisser en parfait état de propreté après chaque utilisation.

### **Alter'Alpa Tourisme propose à la vente la vignette autoroute Suisse 2018.**

Tarif : 36.50€ (ce tarif est fixé par la Direction Générale des Douanes)

Durée de validité de la vignette suisse : Du 1<sup>er</sup> décembre 2017 au 31 janvier 2019.

Moyens de paiement : espèce ou chèque (uniquement en euros)

Lieu de vente : Alter'Alpa Tourisme, 140 place du Pont de la Caille, 74350 Cruseilles

Horaires Alter'Alpa Tourisme : du mercredi au dimanche de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

### **Fermeture de l'accueil de la mairie**

En raison des fêtes de fin d'année, l'accueil de la mairie sera fermé du **25 décembre 2017 au 04 janvier 2018 au matin.**

**Une permanence aura lieu le samedi 30 décembre 2017 de 9h00 à 11h00** pour prendre en compte les dernières inscriptions sur la liste électorale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

### **AGENDA**

**Vœux du Maire 2018** : se dérouleront le **samedi 06 janvier 2018 à 18h00** en Mairie, salle des Fêtes.

**Concours de belote** organisé par le CAN le **vendredi 27 janvier 2018** à la Salle des Fêtes.